



COMMUNE DE PORT-LOUIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

Objet : Approbation du lancement des phases pré-opérationnelles et opérationnelles du projet d'aménagement de l'arrière-port et voie de contournement, signature d'une convention-cadre

Délibération N°PLV 21-04-30

L'an deux mille vingt-et-un, le sept avril, le conseil municipal de la commune de Port-Louis, légalement convoqué le 01^{er} avril 2021, s'est exceptionnellement réuni en séance, à la salle de l'ancienne cantine, au vu du contexte sanitaire COVID 19, sous la présidence de Monsieur le Maire.

24 élus étaient présents :

M. HUBERT Jean-Marie	Mme FOUCAN-BARBE Christelle	M. GUSTAVE Anselme
Mme RAMASSAMY (ép. SINNAN-RAGAVA) Jany	M. CERCI Bernard	Mme COLLETIN Marie-Louise
M. MAZEPPA Max	M. MOUSTACHE-MAYEKO Thierry	Mme ROQUES Yvelise
Mme CAFRE (ép. LOSANGE) Lucette	Mme MARCUS (ép. GALPIN) France-Lise	M. MOUNSAMY Olivier
Mme BELLOC Catherine	M. ZEMBAMA Rodrigue	Mme MAYEKO (ép. JOAILLE) Véronique
M. THOMET Olivier	Mme DERBY (ép. VALA) Franciane	M. BOUDHOU Dimitri
Mme PERIANAYAGOM Annie-Claude	M. ARTHEIN Victor	Mme BERNARD Marlène
Mme MEKEL Alexina	Mme MALBOROUGT Reinette	M. TOLA Michel

5 élus étaient absents excusés :

Mme MAYEKO Gina	M. SINNAN-RAGAVA Guy	M. LAUJIN Dominique
M. MARIE-CLAIRE Jacques	M. EDWIGE Charly	

4 élus étaient représentés :

- Mme MAYEKO Gina représentée par M. HUBERT Jean-Marie
- M. SINNAN-RAGAVA Guy représenté par M. CERCI Bernard
- M. MARIE-CLAIRE Jacques représenté par Mme MALBOROUGT Reinette
- M. EDWIGE Charly représenté par M. ARTHEIN Victor

Monsieur Bernard CERCI, 5^{ème} adjoint au maire, expose :

Dans le cadre de discussions préalables, la commune a autorisé la CANGT à participer à l'appel à projet pour bénéficier des fonds du FEI au titre du Plan de relance pour le projet d'aménagement de l'arrière-port.

Ce projet porteur participera à dynamiser le port et à augmenter qualitativement et quantitativement l'offre d'activités.

La nouvelle municipalité a posé dès son arrivée les bases d'une vision rigoureuse et cohérente de l'aménagement de tout le littoral urbain. A ce titre elle entend prendre sa pleine part au pilotage des projets implantés sur son territoire.

Il est donc proposé de formaliser par le biais d'une convention-cadre :

- Les ambitions communes ;
- La méthode de travail et de concertation sur :
 - o Les orientations,
 - o Les besoins,
 - o Les choix,
 - o Etc.
- La gestion à terme.

Par ailleurs, il convient de lancer les études pré-opérationnelles et opérationnelles, d'avoir une approche de la coordination des interventions dans la zone portuaire et péri-portuaire, de la gestion et de la maîtrise foncière.

Ainsi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la volonté de concevoir un projet d'aménagement de l'arrière-port ;

Considérant les ambitions de la commune et de la CANGT.

Le Conseil Municipal, ouï le rapport présenté, après échanges et débats, et à la majorité (7 abstentions) :

DECIDE

Article 1 : D'Autoriser le Maire à proposer et signer une telle convention-cadre avec la CANGT

Article 2 : D'Autoriser le Maire à mener à bien toutes les démarches visant à la pleine maîtrise foncière sur la zone concernée.

Article 3 : D'Autoriser la CANGT à lancer les études pré-opérationnelles et opérationnelles ;

Pour Extrait Certifié Conforme
Port-Louis, le 07 avril 2021

Le Maire,

Jean-Marie HUBERT



Publiée le : 14/04/2021

Transmise au Représentant de l'État le :

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.